

Compte Rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 30 Mai 2022

La composition de l'assemblée était la suivante :

Représentants de la Direction	
Yolande De Busschop, Présidente	
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	
Sophie Baquié, assistante RH	
Christine Jacob, RH France	
Représentants du Personnel	
<u>Titulaires</u>	
Laurent Romanin	
Julien Clemens	
Olivier Martinez	
Damien Bruvier	
Justin Tessier	
Délégué Syndical	
Olivier Martinez, CFE-CGC	

Ordre du jour du CSE :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 28 Mars 2022

SSCT :

2. Point sur les accidents du travail et trajets
3. Revue des Indicateurs RPS
4. Suivi et Revue du Plan d'Actions et de Prévention RPS
5. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT
6. Information et consultation sur le rapport annuel du SSCT et le document unique : Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et des actions menées au cours de l'année écoulée.
Documents ci-joints. Présentation par Olivier Vannier

Attributions Economiques :

7. Formation professionnelle : Statut sur le Plan de formation et Etat des formations réalisées – Information et consultation – Avis à rendre.
8. Information et consultation sur l'activité et sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année à venir (2/2) : Les comptes annuels des deux sociétés, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche, rapport de gestion, Bilan – documents ci-joints – Présentation par Irena Turkova.
9. Information sur le projet d'intégration juridique entre ON Semiconductor France SAS et ON Semiconductor SAS par achat de parts et Transmission Universelle du Patrimoine de ON Semiconductor SAS à ON Semiconductor France SAS - note ci-jointe
10. Business Unit Toulouse – question sur un Plan de Rétention

Attributions Economiques :

11. Présentation du budget du CSE

Ordre du jour du CSE :

1. Approbation du PV de la réunion CSE du 28 Mars 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour du SSCT :

2. Point sur les accidents du travail et trajets

Nombre d'accident de travail : 0

Nombre d'accident de trajet : 0

3. Revue des indicateurs RPS

Nombre d'arrêt de travail : 15 dont 6 arrêts dus au Covid.

Nombre de jours d'incapacité temporaire : 152 jours d'ITT (Incapacité Temporaire de Travail).

13 personnes avec 1 arrêt de travail.

1 personne avec 2 arrêts de travail.

96 jours au design causés par 3 arrêts dont 2 interventions chirurgicales.

Le reste des arrêts est réparti sur plusieurs services avec peu de jours par service.

Embauches et départ :

5 départs :

- 2 licenciements : 1 vente, 1 finance.
- 3 départs volontaires : 1 design, 2 vente.

2 arrivées : 1 test, 1 vente.

4. Suivi et Revue du Plan d'actions et de prévention RPS

La réunion annuelle a eu lieu fin Mars avec Christine, pas d'actions spécifiques liées aux RPS à signaler.

Les employés ont fait part de leurs inquiétudes concernant :

- o Le système de Goal settings, qui n'est pas perçue de manière positive. La mise en place en urgence contribue à la mauvaise image de ce système.
- o Le départ des collègues et la diminution d'effectifs inquiètent les employés.

Un sondage Karasek est en cours et sera clos courant juin. Une réunion RPS en septembre aura lieu après les résultats du Karasek.

5. Présentation de l'Inspection trimestrielle du SSCT

Une visite trimestrielle SSCT des locaux de Toulouse a été faite par Damien Bruvier et Julien Clemens. Des points ont été remontés par les salariés et ont été discutés avec le responsable du site Cor Voorwinden. Les points qui peuvent être réglés localement sont pris en compte et en cours de résolution.

Pas de points spécifiques pour les sites de Vélizy-Suresnes.

6. Information et consultation sur le rapport annuel du SSCT et le document unique : Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et des actions menées au cours de l'année écoulée. Documents ci-joints . Présentation par Olivier Vannier

Présentation du rapport annuel du SSCT par Olivier Vannier.

Des remarques complémentaires ont été apportées :

- Les effectifs ne prennent pas en compte le personnel de ménage
- Les effectifs mentionnés sont une moyenne sur les 12 mois
- Plus d'infirmier et de médicaments fournis localement
- Les téléconsultations sont possibles mais ne sont pas privilégiées surtout sur les reprises et les arrêts longs

Quelques corrections seront apportées :

- La session RPS du 04-03-22 doit être ajoutée
- La médecine du travail sur Toulouse s'appelle maintenant Prevaly

Présentation du document unique par Olivier Vannier.

Quelques corrections et remarques ont été mentionnées :

- Il faudra renommer à terme ce qui concerne la zone PCPO
- Ajouter les risques de chutes et d'accrochage liée à la circulation sur le parking

Ordre du jour Attributions Economiques :

7. Formation professionnelle : Statut sur le Plan de formation et Etat des formations réalisées – Information et consultation – Avis à rendre

Les élus donnent un avis favorable, soulignant la grande amélioration et le très bon suivi fait par Jana.

Les élus ont une réserve sur les formations techniques design, pour les autres formations il n'y a pas de commentaires.

8. Information et consultation sur l'activité et sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année à venir (2/2) : Les comptes annuels des deux sociétés, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche, rapport de gestion, Bilan – documents ci-joints – Présentation par Irena Turkova

La direction a envoyé les documents en avance. La présentation est faite en anglais par Irena Turkova.



L'entité ON SEMICONDUCTOR France SAS distribue 5M€ de dividende à la société mère. Le crédit d'impôt recherche déclaré 2021 s'est élevé à 2.3 M€ (il est comptabilisé en 2022 et remboursable en 2024 en cas de bénéfice insuffisant).

Pour rappel, il y a un décalage de 3 ans dans le versement, le crédit d'impôt recherche remboursé en 2021 correspond au montant du CIR de l'année 2017.

La baisse du crédit d'impôt recherche par rapport aux années précédentes est dû à la baisse de la masse salariale.

En 2021 ON Semiconductor France SAS a perçu le crédit d'impôt recherche des années 2016 et 2017 suite à un décalage du versement du CIR de l'année 2016 (total reçu ≈ 6M€).

Suite à ces versements, l'entreprise a décidé de remonter 3.5M€ au groupe.

Concernant l'entité ON Semiconductor SAS, les salariés vont recevoir une participation au bénéfice. Le montant total de la participation à partager entre les salariés est de 143.732€.

9. Information sur le projet d'Intégration Juridique entre ON Semiconductor France SAS et ON Semiconductor SAS par achat de parts et Transmission Universelle du Patrimoine de ON Semiconductor SAS à ON Semiconductor France SAS - note ci-jointe

La direction partage une présentation.

1. Présentation du Projet

1.1. La situation actuelle

ON Semiconductor France SAS et ON Semiconductor SAS sont des filiales à 100 % du groupe ON Semiconductor.

ON Semiconductor SAS est immatriculée au 132 Chemin de Basso Cambo à Toulouse.

Son activité est le commerce de gros de composants et d'équipements électroniques.

En 2021, son chiffre d'affaires annuel était de 9,398,017 euros.

Elle emploie 22 salariés. 19 salariés sont basés à Vélizy et 3 salariés sont basés à Suresnes.

1.2. La situation après la mise en œuvre du Projet

Les parts de la société ON Semiconductor SAS seraient achetées par ON Semiconductor France SAS puis ON Semiconductor SAS serait dissoute sans liquidation et son patrimoine transmis à ON Semiconductor France SAS.

ON Semiconductor France SAS resterait filiale à 100 % de ON Semiconductor Ltd.

2. Les raisons du Projet

Dans le cadre de la simplification de sa structure « corporate », il est procédé partout dans le monde à une intégration juridique des entités permettant de réduire, de manière plus globale, les coûts de fonctionnement.

En France, ON Semiconductor SAS et ON Semiconductor France SAS ont toutes deux le même actionnaire.

Considérant les coûts de fonctionnement, la co-existence de deux sociétés opérationnelles ne se justifie plus et il est proposé d'intégrer les activités opérationnelles de ON Semiconductor SAS avec celles de ON Semiconductor France SAS.

3. Les étapes du Projet

La Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de ON Semiconductor SAS à ON Semiconductor France SAS pourra être réalisée dès lors que ON Semiconductor SAS serait détenue à 100 % par ON Semiconductor France SAS.

Les étapes du Projet seraient donc les suivantes :

Etape	Date prévisionnelle
ON Semiconductor, Ltd cède tous ses titres de ON Semiconductor SAS à ON Semiconductor France SAS	22 août 2022
ON Semiconductor France SAS décide de dissoudre ON Semiconductor SAS	24 août 2022
Publication de la décision de dissolution de ON Semiconductor SAS dans un journal d'annonces légales	31 août 2022
Départ du délai d'opposition des créanciers	1 ^{er} septembre 2022
Dissolution de ON Semiconductor SAS et transmission de son patrimoine à ON Semiconductor France SAS	1 ^{er} octobre 2022

4. Le Projet n'a aucune conséquence pour les salariés

La mise en œuvre du Projet n'aurait aucune conséquence ni pour les salariés de ON Semiconductor France SAS, ni pour ceux de ON Semiconductor SAS.

Durant le quatrième trimestre de 2022 et à la date d'effet de la dissolution sans liquidation de ON Semiconductor SAS, les contrats de travail des salariés de ON Semiconductor SAS seront automatiquement transférés à ON Semiconductor France SAS en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail.

Le statut social de ON Semiconductor SAS et de ON Semiconductor France SAS étant unifié dans le cadre de l'UES, les salariés de ON Semiconductor SAS vont conserver ce même statut.

Enfin, le Projet n'a pas de conséquences sur les mandats des élus du CSE, qui vont se poursuivre jusqu'à leur terme.

5. Avis du Comité d'Entreprise sur le Projet

Il est demandé au Comité Social et Economique de bien vouloir rendre son avis sur le Projet d'intégration juridique entre ON Semiconductor SAS et ON Semiconductor France SAS, par achat des parts de ON Semiconductor SAS suivie de la transmission universelle de son

La direction précise que le projet fiscal précédent aux US nécessitait 2 entités. Le nouveau projet fiscal n'en a plus besoin. Ce regroupement va se faire dans tous les pays où il y a 2 entités (Allemagne, Italie, ...)

Les élus demandent quelle est la différence entre les 2 projets fiscaux ? La direction répond que la législation a changé et qu'il n'est plus nécessaire d'avoir 2 entités.

Les élus répondent que les explications de la direction sont très floues.

Les élus posent la question des accords collectifs. La direction répond qu'il va falloir resigner l'accord sur la prévoyance.

TYPE D'ACCORDS		CATEGORIES	CADRE	NOUVEL ACCORD
ACCORDS COLLECTIFS FRAIS DE SANTE	COMPLEMENTAIRE	TOUS LES SALARIES	UES	OUI
ACCORDS COLLECTIFS FRAIS DE SANTE	SUR COMPLEMENTAIRE	TOUS LES SALARIES	UES	OUI
ACCORDS INVALIDITE DECES		ARTICLES 4 ET 4 BIS	UES	OUI
ACCORDS INVALIDITE DECES		HORS ARTICLES 4 ET 4 BIS	UES	OUI
ACCORD DE PARTICIPATION			ENTREPRISE	NON
ACCORD PEG			UES	OUI
ACCORD PERECOL			UES	OUI

Les élus suggèrent de faire une réunion d'information avec les salariés de l'entité ON Semiconductor SAS car les salariés vont être surpris du mail qu'ils vont recevoir concernant l'avenant de leur contrat de travail mentionnant la nouvelle entité.

10. Business Unit Toulouse – question sur un Plan de Rétention

La direction n'a pas beaucoup plus d'information a ajouté par rapport au mail envoyé par Christine Jacob aux élus.

Le plan n'est pas encore approuvé. La direction n'a pas voulu partager trop de détail au cas où le plan ne serait pas approuvé. La France n'est d'ailleurs pas le seul pays concerné.

Les augmentations de salaire sont un ajustement au marché avec un focus sur les personnes qui ont un salaire plus bas que le marché. De ce côté-là, ce n'est pas un plan de rétention et ça n'a pas de rapport avec l'inflation.

Concernant les perspectives données aux salariés, les remplacements des départs sont approuvés maintenant. Les demandes de stagiaires ont aussi été approuvées. Les élus soulignent qu'il va falloir penser aux demandes de stagiaires qui commenceront en février 2023. Il faudrait qu'elles soient approuvées en septembre.

Les élus demandent des précisions sur la flexibilité au travail. La direction répond qu'elle travaille sur plus de flexibilité concernant le télétravail.

Les élus mentionnent que concernant la meilleure visibilité sur la carrière ou des nouveaux emplois sur Toulouse, c'est faisable uniquement s'il y a des nouveaux postes sur Toulouse.

11. Présentation des comptes du CSE

Franck Volto présente le rapport de gestion du CSE. La présentation est disponible sur le site du CSE.

Toulouse, le 30 Mai 2022



Yolande De Busschop
Présidente



Olivier Martinez
Secrétaire du CSE

